ANNEXE 1



Liberté Égalité Fraternité

Académie de Créteil
4 avenue Georges Enesco
94000 Créteil
DACSES

Dossier suivi par Freddy LEROUX

Tél.: 01.57.02.66.72

Objet : Organisation de la remontée des résultats des élections des représentants des parents d'élèves et des représentants des personnels aux conseils d'administration pour l'année scolaire 2024-2025

Références : - Articles R. 421-26 et R. 421-30 du code de l'éducation

- Arrêté du 2 juillet 2024 relatif aux conditions du vote par correspondance et par voie électronique pour l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration des établissements publics du second degré relevant du ministre chargé de l'éducation nationale
- Circulaire du 30 août 1985 modifiée relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement public

Les élections des représentants des parents d'élèves et des représentants des personnels impliquent une forte mobilisation de tous les acteurs chargés de leur organisation, tant au niveau des chefs d'établissement que des services académiques. En application de la réglementation, il vous appartient d'organiser les élections, de veiller à leur bon déroulement et d'en proclamer les résultats. S'agissant de l'élection des représentants des parents d'élèves, vous devez en fixer les modalités, après consultation du conseil d'administration.

Vous devez également veiller au bon déroulement de ces élections. À ce titre, il vous incombe, notamment :

- Avant l'ouverture du scrutin
- d'assurer la communication relative aux élections (modalités de vote, calendrier des opérations de vote, affichage de la liste électorale et des listes de candidats, affiches sur la localisation de l'espace de vote) ;
- de s'assurer de l'envoi (voie postale) ou de la remise du matériel de vote aux parents d'élèves (par l'intermédiaire de leur enfant) ;
- de veiller au bon déroulement de la campagne électorale ;
- de préparer l'espace de vote et d'en définir les règles d'accès (organisation matérielle de l'espace de vote, amplitude d'ouverture du bureau de vote).
 - Pendant le scrutin
- de veiller au respect de la confidentialité de l'espace de vote.
 - Après le scrutin
- de procéder à la saisie des résultats des élections dans l'application ECECA ;
- de proclamer les résultats ;
- d'afficher le procès-verbal des résultats de l'élection dans l'établissement.

Point d'attention

Le vote par voie électronique

La possibilité de recourir au vote par voie électronique pour l'élection des représentants des parents d'élèves est effective depuis la rentrée scolaire 2023 (décret n° 2023-805 du 21 août 2023).

Dans le cadre de sa mise en œuvre pour l'élection des représentants des parents d'élèves, il vous appartient de faire appel à un prestataire fournissant une solution technique de vote électronique. Afin de faciliter la recherche d'un prestataire, je vous invite à consulter le <u>site de l'union des groupements d'achats publics (UGAP)</u>. Ce site propose en effet des solutions de vote par voie électronique sélectionnées et référencées auxquelles il est possible de recourir sans conclure de marché.

Pour mémoire, en cas de pluralité des modalités de vote, le vote par voie électronique doit obligatoirement être clôturé avant l'ouverture du vote à l'urne.

1. Calendrier des opérations électorales

a. Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration

Dates du scrutin

Pour l'année scolaire 2024-2025, les élections se tiendront le vendredi 11 octobre 2024 ou le samedi 12 octobre 2024.

Période de saisie des résultats

Du vendredi 11 octobre au lundi 14 octobre 2024 inclus.

• Période de validation des résultats par les services académiques

Du mardi 15 octobre au mercredi 23 octobre 2024 inclus.

b. Élections des représentants des personnels au conseil d'administration

• Période de saisie des résultats

Afin de faciliter les opérations de validation des résultats par les services académiques, je vous invite, dans la mesure du possible, à organiser les élections des représentants des personnels pendant la semaine de la « démocratie scolaire » qui se déroulera du lundi 7 octobre au samedi 12 octobre 2024. À cette fin, l'application sera accessible du 7 au 16 octobre 2024 inclus.

Informations pratiques

• Connexion à l'application

La connexion à l'application se fait, comme les années précédentes, *via* le portail applicatif ARENA. L'application se trouve dans la rubrique enquêtes et pilotage.

Assistance

Au sein de la direction des services départementaux de l'éducation nationale, *nom, prénom, mail* « correspondant élections » est à votre disposition pendant toute la durée des opérations afin de répondre à vos questions sur l'organisation des élections ou sur le fonctionnement de l'application ECECA.

Outils

Vous trouverez des informations sur les modalités d'organisation des élections sur la page « <u>Ecoles et établissements>Fonctionnement des établissements scolaires>Parents d'élèves>La représentation des parents d'élèves</u> » du site éduscol.

ANNEXE - LA SAISIE DANS ECECA

Les actions

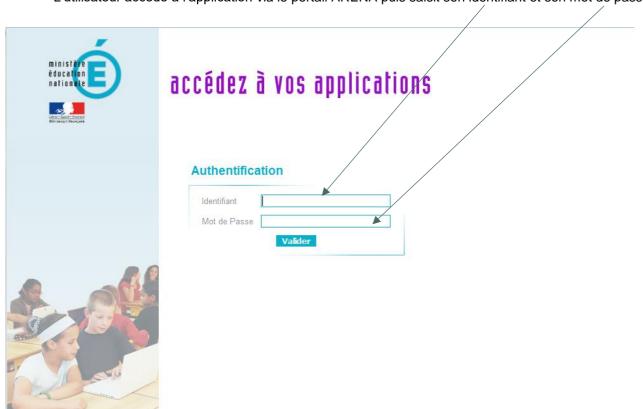
Bouton ou pictogramme	Accès à la fonctionnalité
Bouton 🖉	Saisir ou modifier les résultats
Bouton	Consultation des résultats
Bouton 🖾	Validation des résultats
Pictogramme 0	Déficit de candidat
Pictogramme 0	Carence de candidat
Bouton 🖂	Envoi de courriels de relance
Bouton X	Suppression d'une liste de candidats

TABLEAUX DE BORD : DIRECTEUR D'ECOLE - CHEF D'ÉTABLISSEMENT

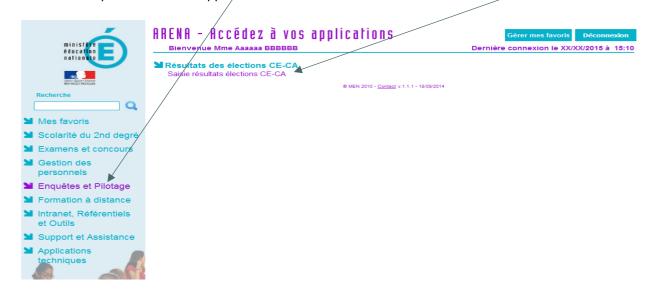
La saisie des résultats des élections est effectuée par le directeur d'école pour l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école et par le chef d'établissement pour l'élection des représentants des parents d'élèves et l'élection des représentants des personnels au conseil d'administration.

Connexion à l'application

L'utilisateur accède à l'application via le portail ARENA puis saisit son identifiant et son mot de passe.



Sélectionner le menu « Enquêtes et pilotage » puis cliquer sur le lien « Saisie résultats élections CE-CA » pour accéder à l'application.

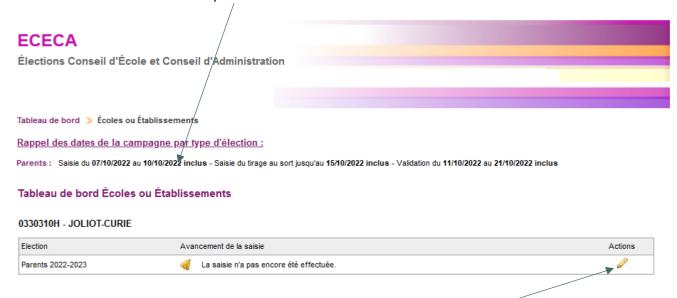


Une fois connecté, l'utilisateur est dirigé vers le tableau de bord correspondant à son profil.

Les tableaux de bord par profil d'utilisateur

Profil directeur d'école - Tableau de bord d'accueil

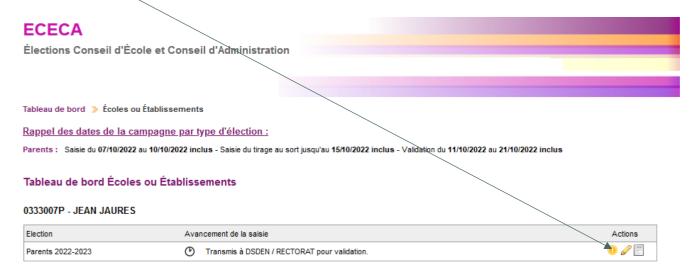
Calendrier des différentes opérations.



A partir de son tableau de bord, le directeur d'école clique sur le pictogramme openitude pour accéder au formulaire de saisie.

Tableau de bord d'accueil - Profil DE - Tirage au sort en attente en cas de déficit de candidats

Alerte « déficit de candidats », un tirage au sort est nécessaire pour attribuer les sièges non pourvus.

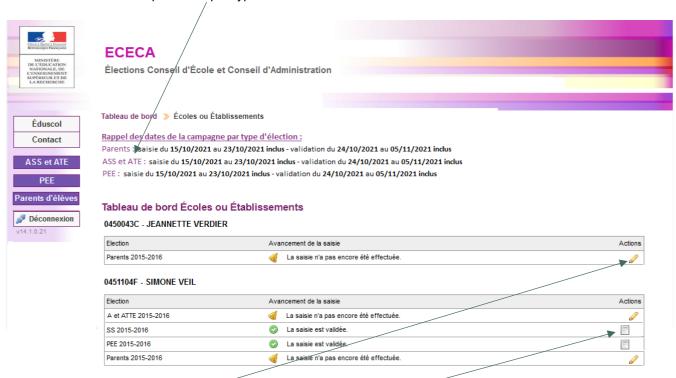


<u>Profil chef d'établissement – sans établissements EREA-ERPD dans son périmètre – Tableau de bord</u> d'accueil

Calendrier des opérations par type d'élection Menu | Contenu | Pied de page **ECECA** Élections Conseil d'École et Conseil d'Administration Tableau de bord Écoles ou Établissements Éduscol Rappel des dates de la campagne par type d'élection : Contact Parents saisie du 15/10/2021 au 23/10/2021 indus - validation du 24/10/2021 au 05/11/2021 indus ASS et ATE ASS et ATE: saisie du 15/10/2021 au 23/10/2021 inclus - validation du 24/10/2021 au 05/11/2021 inclus PEE: saisie du 15/10/2021 au 23/10/2021 inclus - validation du 24/10/2021 au 05/11/2021 inclus Parents d'élèves Tableau de bord Écoles ou Établissements 0941602F - GEORGES BRASSENS Flection Avancement de la saisie Actions La saisie n'a pas encore été effectuée. ASS et ATE 2014-2015 PEE 2013-2014 (fermée) Pas de données Parents 2014-2015 La saisie n'a pas encore été effectuée. 0940743X - GEORGES BRASSENS Avancement de la saisie Actions ASS et ATE 2014-2015 La saisie n'a pas encore été effectuée. PEE 2013-2014 (fermée) Pas de données Parents 2014-2015 La saisie n'a pas encore été effectuée.

<u>Profil chef d'établissement – avec établissements EREA-ERPD dans son périmètre – Tableau de bord</u> d'accueil

Calendrier des opérations par type d'élection



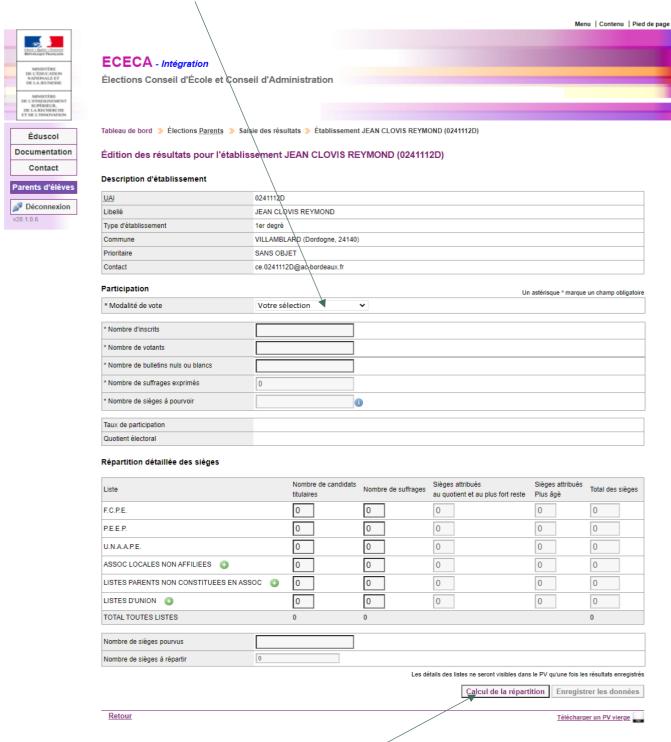
Accès au formulaire de saisie.

En période de saisie, le chef d'établissement peut saisir les résultats des élections de son établissement.

Accès à la consultation des résultats.

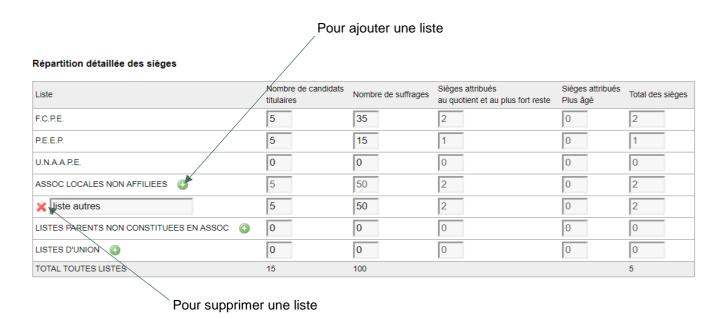
Saisie des résultats des élections - Tableau de bord

Accès au choix de la modalité de vote.



Pour effectuer le calcul automatique de la répartition des sièges entre les différentes listes.

Saisie des résultats des élections - Détail par liste



Transmettre les résultats pour validation

Pour saisir ou modifier les résultats. Participation Résultats bruts Nombre de votants 100 Nombre de suffrages exprimés Nombre de sièges à pourvoir Nombre de candidats Nombre de suffraç Sièges attribués au quotient et au plus fort reste Plus âgé Total 25 P.E.E.P. 25 25 II N A A PE ASSOC LOCALES NON AFFILIEES LISTES PARENTS NON CONSTITUEES EN ASSOC LISTES D'UNION TOTAL TOUTES LISTES Nombre de sièges pourvus Saisir ou modifier les résultats Transmettre pour validation Retour Télécharger le PV rempli ____ Export XLS X___

Pour transmettre la saisie à la Dsden ou au rectorat

Attention : Après avoir cliqué sur « transmettre pour validation », il n'est plus possible de revenir sur la saisie.

Exemple de procès-verbal : élections représentants des parents d'élèves

PROCES-VERBAL

$\underline{\acute{E}lection\ des\ représentants\ des\ parents\ d'élèves\ au\ conseil\ d'école}$

Année scolaire-

Académie	
Département	
Commune	
Type d'école	
N°UAI	
Participation	
Modalité de vote	
Nombre d'inscrits	
Nombre de votants	
Nombre de bulletins blancs ou nuls	
Nombre de suffrages exprimés (S)	
Taux de participation	
	<u>+</u>
Résultats	
Nombre de sièges à pourvoir (N)	
Quotient (S/N)	

Listes	Nombre de candidats (titulaires)	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient et au plus fort reste	Sièges attribués au candidat le plus âgé	Total	Sièges pourvus
FCPE				_		
PEEP						
UNAAPE						
Associations locales non affiliées						
Listes parents non constituées en associations						
Listes d'union						
TOTAL TOUTES LISTES						

Nombre de sièges pourvus Nombre de sièges à pourvoir par tirage au sort

CANDIDATS PROCLAMES ÉLUS TITULAIRES-SUPPLEANTS

*		
 Nom Prénom 	 Liste 	 Qualité

- Une copie du procès-verbal est affichée dans un lieu facilement accessible au public.
 Une copie du procès-verbal est conservée dans l'école.

Le président du bureau de vote (Signature)

Les membres du bureau de vote (Signatures)